



N° 1284-2016/APS/DJA/SSACA

Date du : 06/07/2016

Rapport de présentation

OBJET : modifiant la délibération modifiée n° 8-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs

PJ : un projet de délibération

L'article 14.1 des statuts de la SEM Sud Forêt prévoit que son conseil d'administration soit composé de six sièges d'administrateurs « *dont quatre sont attribués aux collectivités territoriales et aux établissements publics* ».

Ont ainsi été désignés par l'assemblée de la province Sud :

- Mme Nicole Andréa-Song ;
- M. Nicolas Metzdorf ;
- M. Philippe Blaise ;
- M. Roch Wamytan.

L'article 30.3 des statuts de la SEM Sud Forêt prévoit par ailleurs que « *l'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires* ».

L'actionnaire étant la collectivité de la province Sud, il convient que l'assemblée de province désigne un représentant au sein de l'assemblée générale de la SEM Sud Forêt.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.